



COMMUNIQUE DE PRESSE

Conakry, Guinée, 12 avril 2025

Page 1 / 3

Direction de la Communication

UNE MISSION TECHNIQUE DE LA CEDEAO A CONAKRY POUR APPUYER LE PROCESSUS DE RETOUR A L'ORDRE CONSTITUTIONNEL EN GUINEE

Le commissaire aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité de la Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), l'ambassadeur Abdel-Fatau Musah, a réaffirmé l'engagement de l'organisation régionale à apporter son soutien à la Guinée pour la réussite de son processus de transition.

A la tête d'une mission technique de la Cédéao dépêchée à Conakry, la capitale guinéenne, par le président de ladite Commission, Dr Omar Alieu Touray, l'ambassadeur Abdel-Fatau Musah et les membres de sa délégation se sont entretenus, les jeudi 10 et vendredi 11 avril 2025, avec plusieurs autorités guinéennes.

Il s'agit du Premier ministre, Amadou Oury Bah, du président du Conseil national de transition (le Parlement de la transition), Dr Dansa Kourouma, du ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, Ibrahima Kalil Condé, ainsi que du secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Guinéens établis à l'Etranger, l'ambassadeur Abdoulaye Youla.

Les discussions entre la délégation de la Commission de la Cédéao et ces diverses autorités guinéennes ont notamment porté sur le suivi de la mise en œuvre de l'accord signé entre les deux parties sur un chronogramme de dix (10) points relatifs au retour à l'ordre constitutionnel.

Selon le Premier ministre, la volonté du gouvernement guinéen est d'achever le processus de transition en 2025. « Nous n'avons pas l'intention de tergiverser. Notre engagement en faveur d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel est ferme, et nous le faisons avant tout pour le bien-être de notre population », a affirmé Amadou Bah Oury.

Il a souligné la nécessité d'organiser le scrutin présidentiel et les législatives avant les élections locales, et rappelé la tenue, le 21 septembre 2025, du référendum sur la nouvelle constitution de la Guinée.

Le projet de la nouvelle constitution a justement été l'ossature des échanges entre la mission technique de la Cédéao et le président du Conseil national de transition. A en croire Dr Dansa Kourouma, ce projet, rédigé par son institution, est un document de 199 articles. Validé à l'unanimité par les membres dudit Conseil, le mercredi 9 avril 2025, il sera transmis au président guinéen dans un délai de 15 jours et devra être voté d'ici le 30 avril 2025, a indiqué Dr Kourouma.

En consultation avec d'autres autorités guinéennes, aussi bien du ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Guinéens établis à l'Etranger que de celui de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, la délégation de la Commission de la Cédéao a été informée d'autres actions entreprises pour l'aboutissement du processus de transition en Guinée.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Conakry, Guinée, 12 avril 2025

Page 2 / 3

Direction de la Communication

Au nombre de celles-ci, on peut énumérer, la disponibilité actuelle de six mille (6 000) kits pour le recensement biométrique pour la création simultanée du registre national des personnes physiques et du fichier électoral, l'évaluation des partis politiques guinéens ainsi que les mesures d'apaisement social.

La partie guinéenne a également apporté des éclaircissements sur le budget estimatif pour la réalisation des opérations liées au processus de retour à l'ordre constitutionnel, avec des indications sur les ressources financières déjà libérées par le gouvernement guinéen ainsi que les propositions d'appui financier faites par des institutions et partenaires de la Guinée.

A en croire la partie guinéenne, le pays compte sur le soutien de la Cédéao pour l'aider à mobiliser davantage de ressources financières à travers l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds, en vue de réussir son processus de transition et de retour à l'ordre constitutionnel.

La Guinée a besoin de l'appui technique et financier de la Cédéao. Elle a besoin d'être appuyée par l'Organisation régionale, ont laissé entendre le Premier ministre, le président du Conseil national de transition, et le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation.

Pour sa part, l'ambassadeur Abdel-Fatau Musah a réitéré la volonté de la Cédéao à accompagner la Guinée dans la réussite de son processus de transition. « La CEDEAO, seule, ne peut pas appuyer financièrement la Guinée. Nous sommes en concertation avec les Nations unies et l'Union africaine pour faciliter une table ronde des partenaires au but de mobiliser les ressources financières pour votre pays », a-t-il affirmé.

Il a plaidé auprès des différents acteurs guinéens pour un dialogue inclusif, le respect des droits de l'Homme et des protocoles de la Cédéao dans le processus de retour à l'ordre constitutionnel.

Outre les acteurs guinéens, la délégation de la Commission de la Cédéao s'est aussi entretenue avec les autres membres du G5 (Groupe des 5) que sont les Nations-Unies, l'Union européenne, les Etats-Unis et la France sur le processus de transition en Guinée.

En dehors de l'ambassadeur Abdel-Fatau Musah, cette délégation est composée du directeur de cabinet du président de ladite Commission, Abdou Kolley, du représentant résident de la Cédéao en Guinée, Louis Blaise Aka-Brou, du chef de la division Assistance électorale par intérim de cette Commission, Serigne Mamadou Ka.

Les autres membres de la délégation sont Constant Gnacadja, Serge Daniel Djizoe et Liberor Doscof Aho, respectivement chef de la division Médiation et Coordination des affaires politiques régionales par intérim, conseiller juridique, et chargé de Communication de la Commission de la Cédéao ; ainsi que Francis Acquah-Aikins Jnr, Assistant exécutif du chef de la mission.

-----FIN-----

Pour plus d'informations, veuillez contacter :
Direction de la Communication, Commission de la CEDEAO



COMMUNIQUE DE PRESSE

Conakry, Guinée, 12 avril 2025

Page 3 / 3

Direction de la Communication

Twitter : @ecowas_cedeao – Facebook : Ecowas-Cedeao

www.ecowas.int

A propos de la CEDEAO

C'est le 28 mai 1975 que les chefs d'État et de gouvernement de quinze pays d'Afrique de l'Ouest ont créé la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en signant le traité de la CEDEAO, à Lagos, au Nigeria.

Le traité de Lagos a été signé par les 15 chefs d'État et de gouvernement du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Liberia, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Nigeria, de la Sierra Leone, du Sénégal et du Togo, avec pour mission déclarée de promouvoir l'intégration économique dans la région. Le président sénégalais était représenté par le ministre des Affaires étrangères. Le Cabo Verde a rejoint l'Union en 1977. Le seul membre arabophone, la Mauritanie, s'est retiré en décembre 2000. La Mauritanie a récemment signé un nouvel accord d'association en août 2017. Le 29 janvier 2025, le Burkina Faso, le Mali et le Niger se sont officiellement retirés de la CEDEAO.

Les États membres actuels de la CEDEAO sont le Bénin, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Nigeria, la Sierra Leone, le Sénégal et le Togo.

Considérée comme l'un des piliers de la Communauté économique africaine, la CEDEAO a été créée pour promouvoir l'idéal d'autosuffisance collective de ses États membres. En tant qu'union commerciale, elle vise également à créer un grand bloc commercial unique par le biais de la coopération économique.

Les activités économiques intégrées envisagées dans la zone, dont le PIB combiné s'élève à 734,8 milliards de dollars, concernent, entre autres, l'industrie, les transports, les télécommunications, l'énergie, l'agriculture, les ressources naturelles, le commerce, les questions monétaires et financières, ainsi que les questions sociales et culturelles.

En 2007, le Secrétariat de la CEDEAO a été transformé en Commission. La Commission est dirigée par le président, assisté d'un vice-président, de cinq commissaires et du vérificateur général des institutions de la CEDEAO, composé de bureaucrates expérimentés qui assurent la direction de cette nouvelle orientation.

Le budget de la CEDEAO est essentiellement financé par les recettes collectées par le biais de la taxe communautaire. Cette taxe a été introduite pour financer ses activités. Le taux de la taxe communautaire est fixé à 0,5 % de la valeur CAF des marchandises importées des pays non-membres de la CEDEAO.

Dans le cadre de ce processus de renouvellement, la CEDEAO met en œuvre des programmes critiques et stratégiques qui permettront d'approfondir la cohésion et d'éliminer progressivement les obstacles identifiés à une intégration complète. De cette manière, les quelque 300 millions de citoyens de la communauté pourront finalement s'approprier la réalisation de la nouvelle vision qui consiste à passer d'une CEDEAO d'États à une « CEDEAO des peuples » : Paix et prospérité pour tous" d'ici 2050.